



Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS

Cette note de présentation a été établie conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République (ATR), à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 107 de la loi NOTRe du 7 Août 2015. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est appelé à examiner les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétences spécialisées (à savoir personnes âgées et familles en difficultés) s'exerçant sur le territoire communal, et disposant d'une personnalité juridique propre. Il possède son propre budget.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires permet un échange entre les différentes composantes de l'assemblée. Il constitue donc une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu au maximum dans les deux mois précédent l'examen du Budget Primitif. Ce document présentera des éléments factuels. Il donnera également une tendance sur les orientations tant de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Monsieur le Président présente le document suivant :

Sommaire

- I. Le contexte local
- II. Organisation du CCAS
- III. Les ressources du CCAS
- IV. Les actions et dépenses du CCAS
- V. Conclusion

I. Le contexte Local

Les données socio démographiques de Bruguières (INSEE, CAF et Pole Emploi de 2022 -2023) :

- Nombre d'habitants de la commune (estimation janvier 2026) : 6309 habitants
- Nombre de personnes de plus de 67 ans sur la commune (janvier 2025) : 1180 personnes
- 140 bénéficiaires APA en 2023 (135 en 2022, 122 en 2021)
- 1245 allocataires CAF au 31/12/2023 (1214 en 2022)
- 95 foyers au RSA en 2023 (98 en 2022)

II. Organisation du CCAS

Le CCAS est composé d'une petite équipe : la Directrice, deux agents (dont une Conseillère Economique et Familiale à mi-temps) et les membres du Conseil d'Administration qui participent à la mise en œuvre des dispositifs Bruguiérois.

De plus, cette équipe travaille en étroite collaboration avec plusieurs institutions comme la Maison Des Solidarités d'Aucamville, mais aussi la CAF (service social et prestations), le CBE Nord 31, la CPAM, l'UCRM (l'Union Cépière Robert Monnier) qui assure le suivi des personnes touchant le RSA, Cap Emploi, la Mission Locale, la DAC 31 (Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours complexes), la préfecture, Agirc Arrco, les cabinets des médecins et les cabinets d'infirmiers, la banque solidaire de l'équipement, les associations telles que M2P, AFC et Nutrimania.

En 2025, les partenariats se sont étendus :

- EDF avec la mise en œuvre d'ateliers pour les usagers,
- l'association Léa qui gère les dossiers MDPH relatifs aux enfants, soutien familial pour les parents aidants,
- l'association la boîte à utile pour l'acquisition d'électroménager pour les personnes suivies.

Cette équipe pluridisciplinaire permet une prise en charge des personnes dans leur globalité. Les échanges entre travailleurs sociaux sont nombreux, ce qui permet de trouver des solutions adéquates, adaptées aux situations des personnes en difficulté, lorsque c'est possible.

Le recrutement d'une Conseillère Socio-Économique et Familiale permet désormais au CCAS de répondre efficacement aux diverses demandes et sollicitations de la population, qui ne pouvaient auparavant être pleinement traitées faute de moyens suffisants.

Cependant, cette embauche met également en évidence une augmentation des besoins : de plus en plus d'habitants rencontrent des difficultés, ce qui confirme l'importance et la nécessité de renforcer l'accompagnement social proposé par le CCAS.

III. Les ressources du CCAS

Les principales ressources du CCAS sont composées :

- des produits des prestations fournies par le CCAS (portage de repas, sortie, vide dressing, transports, atelier culinaire, carte d'abonnement...),
- des produits de location de la Taverne,
- des baux agricoles,
- location de 60 m² pour une antenne,
- manifestations telles que le vide dressing, le théâtre...,
- des dons,
- subvention municipale.

Ci-dessous, la répartition des ressources pour l'année 2025 : (CFU Compte Financier Unique)

CFU 2025		
Chapitre 002	excédent de Fonctionnement Reporté	448,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00
6419	Remb. Rémunérations de personnel	0,00
Chapitre 70	Produits des services	100 996,00
70323	Redevances d'occupation domaine public	8 000,00
7066	Redev. Services à caractère social	82 758,00
70661	Ateliers culinaires	1 618,00
70662	Cartes d'abonnement	2 610,00
70663	Vide dressing	5 610,00
70664	Repas partagés	400,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participation	34 000,00
74741	Particip. Des communes	34 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	12 726,00
752	Revenus des immeubles	3 450,00
7521	Fermages	9 026,00
756	Libéralités reçues	250,00
Chapitre 77	Produits spécifiques	2 083,00
773	Mandats annulés	2 083,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		150 253,00

Cette année, deux actions ont été mises en place : le vide-dressing et la soirée théâtre qui a été organisée en partenariat avec le FJEP.

Le vide-dressing poursuit deux objectifs :

- Offrir aux Bruguiérois la possibilité de vendre ou d'acheter, à moindre coût, des articles de seconde main en bon état ;
- Permettre au CCAS de dégager des ressources supplémentaires pour renforcer ses actions.

La soirée théâtre, quant à elle, a pour vocation de proposer un moment convivial et culturel aux habitants, tout en donnant à la troupe de Bruguières l'opportunité d'accueillir un public plus large.

IV. Les actions et dépenses du CCAS

✓ Les aides sociales légales :

Sans lui confier de monopole, l'article L. 131-1 du Code de l'action sociale et des familles accorde au Centre Communal d'Action Sociale un rôle fondamental en matière d'aide sociale.

Les demandes d'admission au titre de l'aide sociale, à l'exception de celles concernant l'aide sociale à l'enfance, peuvent être déposées au CCAS et donnent lieu à l'établissement d'un dossier par ses soins.

Il s'agit d'une politique d'aide sociale qui sera coordonnée par les collectivités départementales et communales pour garantir une efficience territoriale.

Le rôle des agents du CCAS est :

- D'orienter les demandeurs sur la bonne demande et le formulaire adéquat ;
- D'accompagner et d'instruire les demandes d'aide ;
- D'assurer un accompagnement social ;
- D'assurer la coordination entre les partenaires du territoire communal ;
- De vérifier la complétude des dossiers ;
- De fournir l'information sur les différents dispositifs pouvant accompagner et aider les demandeurs.

Sur Bruguières, les aides sociales sont principalement les dossiers d'obligés alimentaires, les dossiers de prise en charge en EHPAD ou en foyers de vie, les dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ainsi que les demandes de domiciliation.

Cette année, nous avons aidé et suivi 11 dossiers d'aide sociale (8 en 2024), et 17 foyers ont été accompagnés pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),

L'obligation alimentaire est réciproque entre les ascendants et les descendants. Elle s'applique aussi bien aux parents qui ont le devoir d'aider leurs enfants, qu'aux enfants qui ont le devoir d'aider leurs parents. Cette année, le CCAS a eu à traiter 2 dossiers (l'an dernier 2).

✓ La Domiciliation

Le principe de la domiciliation : les personnes sans domicile stable peuvent élire domicile auprès des organismes agréés par le préfet ou des CCAS. Elles peuvent ainsi prétendre aux prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales, à l'aide juridique et/ou à l'exercice des droits civils.

En 2025, la commune de Bruguières a eu 5 domiciliations (2 en 2024).

✓ Les aides individuelles facultatives, dites aides financières

Le CCAS a un rôle de proximité et de souplesse d'intervention notamment vis-à-vis des publics en difficulté. Par cette action, et sa connaissance des dispositifs extralégaux existants sur son territoire, il peut, le cas échéant, orienter les personnes vers des prestations sociales de leurs partenaires (CAF, Conseil Départemental, associations, ...).

Les aides financières qui peuvent être accordées par le CCAS sont principalement des aides à l'accès et au maintien d'énergies, des aides partielles aux dettes de loyers, de facture d'eau, de frais de santé, de cantine...

En fonction des situations, les Assistantes Sociales (AS) peuvent orienter les personnes vers divers dispositifs d'aides, le CCAS n'en est alors pas informé. Dans le cas où les personnes ne rentrent dans aucun dispositif (dépassement des plafonds sociaux fixés par les différents organismes), les AS renvoient les personnes vers le CCAS.

Cette année, le service a étudié 14 dossiers d'aide financières, 8 ont été instruits par le Conseil d'Administration, 4 ont obtenu une aide financière, 5 propositions d'aide alimentaire ont été réalisées suite à ces sollicitations.

Répartition des aides financières accordées en 2025 :

	2025
Nbre de foyers	4
EDF/Télécom	250
Loyer	150
Assurances	
Cantine/enfance	
Eau / assainissement	
Médical	300
Autres	
Total	700€

✓ Suivi des personnes en difficultés

Le CCAS a répondu à **585 appels** pour des demandes sociales de tous types, logements, dossier APA, MDPH, aide financière... Chaque cas est différent, il est donc nécessaire de s'adapter à chaque situation.

Le CCAS a eu **231 rendez-vous** relatifs à des problèmes sociaux pour des difficultés différentes, à titre d'exemple :

- 16 personnes pour le dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 14 foyers pour des problématiques avec la CAF,
- 17 foyers ont été suivis pour des impayés de loyers,
- 9 foyers pour des contentieux liés au logement,
- 4 dossiers OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration),
- 2 dossiers ANAH (Aide pour l'Amélioration de l'Habitat)

Pour assurer un suivi le plus efficient possible selon les difficultés rencontrées par les personnes, des points réguliers sont réalisés avec les différents partenaires du CCAS.

Depuis la fin de l'année 2025, et face à des situations administratives et sociales de plus en plus complexes, l'ensemble des agents du CCAS, ainsi que les agents d'accueil de la mairie qui exercent également des missions d'accueil social, sont désormais certifiés **Aidant Connect**.

Cette certification garantit un cadre sécurisé pour tous les professionnels amenés à manipuler régulièrement les données personnelles des usagers, en particulier ceux éloignés du numérique. Elle renforce leur compétence à réaliser les démarches administratives dans le respect strict du secret professionnel, de la confidentialité et de la protection des informations des bénéficiaires.

Ce dispositif permet aussi d'accompagner les usagers en leur apprenant à effectuer leurs démarches en ligne en utilisant leurs propres données, en toute sécurité.

✓ Les colis alimentaires

Ce service a été créé par le CCAS en 2009. Les colis étaient attribués par les assistantes sociales mais en 2012, le Conseil Général, a arrêté l'instruction des dossiers pour les colis alimentaires. Dès lors le CCAS a pris cette mission à sa charge en mettant en place des règles d'attribution.

Ce service existe grâce aux partenariats que le CCAS a formalisé avec la boulangerie La Mie de pain, le primeur Aux Saveurs du Jardin (qui a stoppé son activité en juillet 2025), le primeur Mon Primeur d'Autrefois, Super U, Leclerc Rouffiac et le Food truck Nord'Ost.

L'aide alimentaire poursuit de nombreuses finalités, allant de la réponse d'urgence à l'insertion sociale en passant par la lutte contre l'isolement des personnes en situation de précarité. Elle peut / doit également être un outil complémentaire aux multiples actions menées par les assistantes sociales de la Maison des solidarités d'Aucamville en matière d'éducation budgétaire. Dans ce champ d'intervention comme dans d'autres, il est naturellement question pour le CCAS de veiller à la complémentarité et à la coordination territoriale des acteurs. Cette préoccupation est primordiale dans un contexte marqué par une forte progression de la demande sociale et un accroissement des difficultés de nos concitoyens à faire face à leurs dépenses de logement, d'énergie ou de santé. Loin de n'être qu'un simple « coup de pouce » parmi d'autres, l'aide alimentaire contribue en réalité pleinement au maintien de la dignité de la personne.

Ces paniers alimentaires sont gratuits pour les bénéficiaires.

En 2025, ce sont 21 foyers (soit 44 personnes) qui ont bénéficié de ce dispositif, cela représente 359 paniers. Nous constatons une augmentation significative des bénéficiaires (en 2024 10 foyers).

Pour ce dispositif, le coût supporté par le CCAS reste limité au regard de son utilité, notamment grâce à l'implication des différents partenaires et de l'équipe de bénévoles. Les dépenses, qui s'élèvent à 1 924,71 €, concernent principalement l'achat de contenants. Le reste des coûts est essentiellement lié aux dépenses d'énergie nécessaires au fonctionnement du service.

En 2025, les membres du CCAS ont pu organiser 2 collectes alimentaires, ce qui a permis de compléter et de diversifier les produits distribués aux Bruguiérois. Cependant, entre ces 2 collectes, le CCAS a dû procéder à un réapprovisionnement exceptionnel, les stocks disponibles ne permettant plus de répondre aux besoins des foyers accompagnés.

✓ Le portage de repas

Ce service existe depuis la création du CCAS. Ce service d'aide à la personne est primordial. En effet, le portage de repas permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement, de handicap ou de toute autre fragilisation, ou à partir de 65ans.

Le but de ce service est aussi de rompre l'isolement, de contribuer au maintien à domicile, d'apporter une sécurité en surveillant l'état du réfrigérateur (repas restants, dates de péremption, ...), d'alerter les proches ou les secours en cas d'absence non prévue.

En 2025, la tarification de ce service n'a pas été modifiée par rapport à 2025. Le tableau des tarifs est le suivant :

Tranche de revenu fiscal	Tarif par repas
Moins de 899€	6€90
De 900€ à 1099€	7€90
De 1100€ à 1299€	8€90
De 1300€ à 1555€	9€50
Au-delà de 1555€	9€90

Cette année, nous observons une diminution des bénéficiaires. En effet, 52 personnes ont bénéficié de cette prestation, cela représente 9087 repas à l'année, (en 2024, 71 personnes).

Le CCAS a dépensé 75 854.67€ (qui comprend le traiteur, l'essence, l'amortissement du camion et le salaire de l'agent).

✓ Le transport

Malgré la volonté des aînés d'utiliser au maximum leurs capacités à se déplacer de façon autonome le plus longtemps possible, il n'en reste pas moins que la mobilité diminue avec l'âge. Le CCAS de Bruguières offre, aux plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap, ou aux sorties d'hospitalisation, la possibilité de prendre le minibus pour aller faire leurs courses dans un supermarché, sur les marchés de pleins vents, accompagnements au cimetière ...

Cette année, 22 personnes ont fait appel à ce service hebdomadairement. D'autres l'utilisent de façon ponctuelle. (L'an dernier 19 personnes).

Ce service engendre une dépense de 6 199.65 €

✓ Le café des aidants

Cette année, avec l'association AFC, il a été mis en place le café des aidants, c'est un moment privilégié pour les aidants familiaux. Ils peuvent échanger sur leurs pratiques, rencontrer des professionnels psychologues, médecins pour les aider dans leur quotidien. Il y a eu 12 personnes.

✓ Les ateliers

En 2025, 90 personnes ont pris la carte abonnement, (en 2024, 85 personnes). Cette carte coûte 30€ l'année.

➤ L'atelier gymnastique douce

Il a pour but de permettre aux personnes d'un certain âge d'entretenir leur forme et de préserver leur santé. En effet, cette activité aide à l'autonomie et à prévenir les risques liés au vieillissement : chutes, pathologie, fatigue, baisse d'acuité visuelle, isolement. Elle est encadrée par un animateur diplômé, les participants travaillent en toute convivialité leur motricité et leur souplesse.

Cette année 59 personnes ont fréquenté ce cours, contre 58 l'an dernier.

Cet atelier qui se déroules les mardis de 9h30 à 10h30 à la salle de Xeraco, représente un coût de 40 € par cours soit 1320 € pour cette année.

➤ L'atelier mémoire

C'est une activité de stimulation intellectuelle à but non thérapeutique. Elle permet d'entretenir sa mémoire et de se maintenir en forme. Lors des séances, ludiques et conviviales, les participants acquièrent des techniques de mémorisation grâce à des exercices variés.

En 2025, cet atelier comptait 35 personnes, 32 l'année passée.

Cela représente pour le CCAS un coût de 38 € soit 1254 € annuel.

➤ Sophrologie

Le CCAS en partenariat avec l'association AFC a mis en place un atelier de septembre à février, cet atelier comptait 10 personnes (forte diminution par rapport à l'année dernière).

➤ L'atelier J'équilibre ma forme

Avec l'association M2P, l'atelier J'équilibre ma forme a été mis en place. Atelier permettant la réduction des risques de chute, se renforcer musculairement et apprendre à se relever en cas de chute grâce à des conseils et un travail corporel (gymnastique douce et posture).

➤ L'atelier Informatique

En 2025, 9 personnes ont suivi cette initiation (l'an dernier 5). Cet atelier est animé par des bénévoles. Il est également ouvert pour toutes les demandes ponctuelles.

➤ L'atelier Culinaire

De janvier à juin 2025, les usagers de cet atelier s'auto gèrent. 13 personnes l'ont fréquenté.

De septembre à décembre 2025 ces ateliers ont été menés avec une diététicienne de l'association Nutrimania (financés par les mutuelles), 16 personnes ont participé.

➤ L'atelier marche

Ce dernier est encadré par l'animateur sportif de la commune et animé par les anciens de la ville de Bruguières, 20 personnes découvrent les chemins ruraux autour de la ville.

✓ Brigade des appels aux séniors

Ce dispositif a été mis en place depuis le confinement en 2020. Ce dernier englobe désormais les plans canicules et ou grand froid. Il permet d'être en contact avec des personnes isolées ou qui se sentent isolées. 66 foyers sont inscrits sur ce fichier.

Il est à noter que ce dispositif est mis en œuvre par les membres du Conseil d'Administration et les agents du CCAS.

✓ Les sorties pour les plus de 65 ans

En 2025, 2 sorties ont été organisées une avec l'office de tourisme du Conseil Départemental le 23 mai, à Rieux Volvestre ; et l'autre, organisée par nos soins le 26 septembre à Carcassonne, 60 personnes y ont participé. Ces sorties ont couté 3962€20.

✓ La semaine bleue

Le CCAS a mis en place la semaine bleue, cela s'inscrit dans une démarche nationale.

Il a été proposé aux ainés des conférences relatives à la santé, des présentations de dispositifs liés notamment au maintien à domicile, des activités et des moments conviviaux, un loto avec la généreuse participation des commerçants de la ville. Plus de 200 personnes ont participé aux différentes animations.

✓ Le repas partagé

Le vendredi 20 Juin, ce sont 40 bruguiérois qui ont pu déguster la fidéua concoctée par l'atelier culinaire. Tout le monde a apprécié ce moment convivial.

✓ Le projet Equip'âges (intergénération)

En 2025, le projet Équip'âge s'est distingué par l'organisation de plusieurs actions :

Deux ateliers culinaires de janvier à juin 2025. À cette occasion, les enfants de la crèche ont bénéficié de l'intervention de nos cuisinières, favorisant ainsi des échanges privilégiés et la découverte de recettes simples et adaptées.

Depuis le mois de septembre, 3 seniors prennent part au dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), mis en œuvre à l'école des Bruyères, contribuant au développement de liens intergénérationnels et à l'accompagnement éducatif des élèves.

Une action transversale a également été conduite en partenariat avec la médiathèque : « Je suis, qui j'aurais aimé être ». Ce projet, auquel 11 participants ont pris part, a donné lieu à une exposition accueillie au sein de la médiathèque et particulièrement appréciée du public.

Enfin, au mois d'octobre, 12 enfants de l'ALSH primaire ont participé à la semaine intergénérationnelle culinaire, poursuivant ainsi la dynamique de rencontres et de transmission entre générations.

✓ Divers

Le CCAS, en partenariat avec le CBE Nord 31, a organisé, le 2 juillet 2025, un forum de l'emploi dédié aux métiers de l'enfance et de l'aide à la personne. Ce choix thématique fait suite aux besoins exprimés par la population lors du questionnaire réalisé dans le cadre de la CTG.

L'événement a réuni 23 structures proposant à la fois des offres d'emploi et des formations. Il a accueilli 162 visiteurs, témoignant de l'intérêt du public pour ces secteurs professionnels.

V. Conclusion

Le CCAS occupe une place essentielle dans la mise en œuvre de la politique sociale de la commune. À travers ses actions en direction des personnes en difficultés, les plus fragiles et des seniors, il affirme une volonté forte de solidarité, d'accès aux droits et d'accompagnement vers l'insertion.

Les objectifs du CCAS sont les suivants :

- **Maintenir un accompagnement social de qualité** pour les publics en difficulté, en veillant à proposer des réponses adaptées à chaque situation.
- **Poursuivre les actions en faveur des personnes âgées**, afin de prévenir la dégradation des situations et de soutenir leur autonomie.
- **Renforcer l'aide dans les démarches administratives**, en lien avec les partenaires de proximité, pour favoriser au maximum le maintien à domicile.
- **Pérenniser les ateliers existants**, qui contribuent au maintien de l'autonomie et à la lutte contre l'isolement des seniors.
- **Maintenir l'organisation de la Semaine Bleue**, afin de faire connaître les dispositifs existants, proposer de nouvelles activités et encourager le vivre-ensemble.

Par ailleurs, l'accueil d'une nouvelle population sur la commune rend nécessaire la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Cette analyse permettra de mieux identifier les problématiques émergentes et d'orienter les actions du CCAS de manière plus ciblée et adaptée aux évolutions du territoire.

Dans un contexte économique toujours contraint pour les collectivités, marqué par la hausse des coûts et une inflation persistante, le CCAS doit également veiller à maintenir une gestion rigoureuse et maîtrisée de ses dépenses, tout en assurant l'entretien de son patrimoine et de ses équipements.